

DECISION N° 2023-227 Portant Délégation de signature

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, R.6143-38, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35 ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise ;

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion prenant en charge par voie de détachement, Madame Sabrina SALEM, dans le corps des directeurs d'hôpitaux en qualité de directrice adjointe aux achats, de la logistique et du biomédical des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise, à compter du 1^{er} décembre 2023,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant affectation de Madame Sabrina SALEM en qualité de directrice adjointe aux achats, de la logistique et du biomédical des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise, à compter du 1^{er} décembre 2023,

Considérant la nomination de Madame Isabelle CARO, le 4 avril 1999, en qualité d'ingénieur biomédical au Centre Hospitalier de Beauvais,

Considérant la nomination de Monsieur Hubert SELLIAH, le 18 septembre 2023, en qualité de Responsable des achats au Centre Hospitalier de Beauvais,

Considérant la nomination de Monsieur Mounir BOUNOUAR, le 2 août 2021, en qualité d'ingénieur logistique au Centre Hospitalier de Beauvais,

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à **Madame Sabrina SALEM**, Directrice adjointe, chargée de la direction des achats et de la logistique, du biomédical et référente de la politique ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour signer tous actes, courriers et décisions relevant de ses attributions et au fonctionnement des services placés sous son autorité et à savoir :

- L'encadrement et l'organisation interne de sa direction ;
- Les ordres de service ;
- L'ensemble des actes relatifs à la passation des marchés publics de toute nature dont le montant d'excède pas les montants mentionnés à l'article 2 de la présente décision ;
- Les commandes, à l'exception celles relatives à la pharmacie, et dont le montant n'excède pas les montants mentionnés à l'article 2 de la présente décision.

Article 2

Sont soumis à la signature du Directeur les actes suivants sauf en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :

- Les conventions, notamment celles concernant les centrales d'achat et les relations inter-établissements,
- Les contrats, marchés publics, bons de commande et avenants relatifs aux fournitures et services au-delà d'un montant de cinquante mille euros HT (50 000 €HT),
- Les contrats, marchés publics, bons de commande et avenants concernant les travaux au-delà d'un montant de cent mille euros HT (100 000 € HT),
- Les contentieux formalisés ou pouvant faire l'objet d'une procédure juridictionnelle ou de médiation.

Article 3

En cas d'absence de **Madame Sabrina SALEM** délégation est accordée selon leur périmètre de fonction et dans l'ordre :

Monsieur Hubert SELLIAH, Responsable Achats, à l'exception des actes visés ci-dessus :

- Les contrats, marchés publics, avenants et bons de commande émanant de la Direction des achats ainsi que des Services techniques dans la limite d'un montant de dix mille euros HT (10 000 € H.T).

Les actes excédant ces seuils sont soumis à la signature du représentant du Directeur.

Madame Isabelle CARO, Ingénieur Principal au Biomédical, pour l'ensemble des attributions relevant de son domaine à l'exception des actes visés à l'article 2 :

- Les contrats, marchés publics, avenants et bons de commande émanant de la Direction des achats et de la logistique dans la limite d'un montant de dix mille euros HT (10 000 € H.T).

Les actes excédant ces seuils sont soumis à la signature du représentant du Directeur.

Monsieur Mounir BOUNOUAR, Ingénieur Logistique (Magasin général, Reprographie, Archives Médicales, Cuisine Centrale, SLP, Vaguemestres), à l'exception des actes visés à l'article 2 :

- Les contrats, marchés publics, avenants et bons de commande émanant de la Direction des achats et de la logistique ainsi que des Services techniques dans la limite d'un montant de dix mille euros HT (10 000 € H.T).

Les actes excédant ces seuils sont soumis à la signature du représentant du Directeur.

Article 4

Madame Sabrina SALEM participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de gardes administratives, établi semestriellement par le secrétariat de direction.

A ce titre, elle exerce :

- les pouvoirs de police à l'égard des patients et des visiteurs,
- les pouvoirs de représentation de l'établissement,
- l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,
- l'admission des patients et parturientes,
- toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.

Article 5

La présente délégation de signature prend effet à la date de signature. Elle prend automatiquement fin :

- en cas de modification des fonctions de l'intéressée,
- en cas de départ de l'établissement du bénéficiaire,
- en cas de nouvelle décision de délégation de signature qui s'y substituerait.

Article 6

La présente décision sera notifiée au Comptable public des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise, communiquée aux Conseils de Surveillances desdits établissements de santé et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait le 1er Décembre 2023.

Le Directeur,

Patrick DÉNIEL



Spécimens de signature :

Sabrina SALEM

Hubert SELIAH

Isabelle CARO

Mounir BOUNOUAR

